



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

caranusca
La pierre et l'eau



LA FABRIQUE GRAND EST - Édition #5

Résidences longues d'artistes et de professionnel.le.s de la culture, du livre et de la communication issu.e.s des écoles d'enseignement supérieur du Grand Est

Appel à manifestation d'intérêt collectivités et structures 2022-2023

La DRAC Grand Est propose de soutenir la mise en place et le développement de résidences longues, individuelles ou collectives, de jeunes artistes sur le territoire régional. Cet AMI a pour objectif de favoriser la rencontre entre des jeunes artistes et des habitants des territoires prioritaires du Grand Est.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes artistes ou journalistes récemment diplômés de l'enseignement supérieur Culture (depuis 10 ans maximum), ou identifiés comme intervenants potentiels dans les différents secteurs de la création, souhaitant être accueillis par

- > une collectivité territoriale
- > une association ou structure culturelle
- > un tiers-lieu
- > un Atelier de Fabrique Artistique (AFA)
- > un lieu patrimonial
- > une association d'éducation populaire
- > un lieu du tourisme social et solidaire
- > un lieu relevant du secteur sanitaire et social

Sur une durée 66 jours fractionnables, entre le 1er janvier 2023 et le 30 juin 2023.

La Fabrique Grand Est bénéficie de l'accompagnement de l'association Caranusca (www.caranusca.eu), spécialisée dans la direction et le suivi de résidences de création.

Objectifs :

- Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes diplômé.e.s de la région Grand Est issus des filières de l'enseignement supérieur de la culture, du livre et de la communication ;
- Contribuer à la priorité nationale de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC), dans tous les domaines, y compris ceux liés à l'éducation aux médias et à l'information (EMI), sur et hors temps scolaire ;
- Réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, en particulier en milieu rural, en zones périurbaines et en zones d'éducation prioritaires ;
- Soutenir la création d'œuvres et de projets pensés en lien avec ces territoires et leurs habitants.

Caranusca prendra en charge la résidence (via une subvention DRAC) :

> en versant une bourse à chaque artiste ou équipe artistique d'un montant maximal de 11 000 € par projet. Cette aide comprend la rémunération du résident (charges sociales incluses) et la totalité des frais afférents à la résidence (hébergement, repas, frais de préparation/production, déplacements, restitution).

L'organisme d'accueil s'engage à :

- > désigner, au sein de l'équipe d'accueil, une personne référente pour le ou les artiste(s) en résidence ;
- > mettre à disposition un espace de travail adéquat à la réalisation du projet ;
- > mettre à disposition ou faciliter l'hébergement du/des artistes ;
- > organiser les temps de rencontre entre l'artiste et les habitants du territoire concerné ;
- > soutenir l'organisation de la restitution finale et contribuer à l'accueil de l'artiste en résidence.

La DRAC et Caranusca feront le lien entre les artistes/journalistes et les structures d'accueil qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche. Ce repérage des artistes fait l'objet d'un appel à candidatures dédié en parallèle à celui-ci.

Les artistes peuvent être : comédiens, metteurs en scène, musiciens, danseurs, chorégraphes, circassiens, conteurs, marionnettistes, artistes numériques, plasticiens, designers, auteurs, architectes, vidéastes, réalisateurs, écrivains, poètes, auteurs de BD, etc... Les journalistes diplômés depuis 10 ans et moins peuvent candidater dans les mêmes conditions que les artistes.

Les résidences seront sélectionnées sur la cohérence de l'articulation entre temps de création artistique - partagée avec les habitants - et temps de médiation culturelle (équilibre des temps de travail, deux tiers consacré à la création et un tiers à la médiation).

La DRAC sera particulièrement attentive aux projets se déroulant dans des territoires prioritaires : zones rurales isolées, quartiers prioritaires de la politique de la ville, collectivités

n'ayant pas encore conventionné avec la DRAC. Elle veillera à les répartir de manière équilibrée dans le Grand Est.

Formulaire à compléter en ligne sur le site www.caranusca.eu **avant le vendredi 1er juillet à minuit.**

CALENDRIER GÉNÉRAL PRÉVISIONNEL*

- **15 mai 2022** : Ouverture de l'appel à candidature sur le site de l'association Caranusca, porteuse du projet : www.caranusca.eu
- **1er juillet 2022 à minuit** : Clôture de l'appel à candidature
- **Fin juillet 2022** : Sélection et annonce de la promotion 2022-2023
- **Septembre-octobre 2022** : Mise en place d'une réunion de lancement entre l'artiste et les différents partenaires
- **Novembre-décembre 2022** : Accompagnement et suivi de la préparation et de la mise en place de chaque résidence par l'association Caranusca
- **De janvier à juillet 2023** : Déploiement des résidences sur les territoires et mise en oeuvre des projets, qui se solderont par des journées de restitution

* *Sous réserve d'ajustements et/ou de modifications*